

## N° 04-03bis (Modification de la présentation du tableau et mise à jour des cautions œufs)

N° nomenclature		Cat.	Désignation des marchandises (*)	Taux restitution €/100 P.	Cautions certificat €/100 P.
0105			COQS, POULES, CANARDS, OIES, DINDONS, DINDES ET PINTADES, VIVANTS, DES ESPECES DOMESTIQUES :		
	11.		- D'un poids n'excédant pas 185 g :		
			- - Coqs et poules :		
			- - - Poussins femelles de sélection et de multiplication :		
	11.11	9000	1 - - - - de race de ponte <i>toutes destinations sauf U.S.A</i> .....	0,80	0,00
	11.19	9000	1 - - - - autres <i>toutes destinations sauf U.S.A</i> .....	0,80	0,00
			- - - Autres :		
	11.91	9000	1 - - - - de race de ponte <i>toutes destinations sauf U.S.A</i> .....	0,80	0,00
	11.99	9000	1 - - - - autres <i>toutes destinations sauf U.S.A</i> .....	0,80	0,00
	12.00	9000	2 - - Dindes et dindons <i>toutes destinations sauf U.S.A</i> .....	1,70	0,00
			- - Autres :		
	19.20	9000	2 - - - Oies <i>toutes destinations sauf U.S.A</i> .....	1,70	0,00

## N° 04-03bis (Modification de la présentation du tableau et mise à jour des cautions œufs)

N° nomenclature		Cat.	Désignation des marchandises (*)	Taux restitution	Cautions certificat
				€/100 Kg.	€/100 Kg.
0207			VIANDES ET ABATS COMESTIBLES, FRAIS, REFRIGERES OU CONGELES, DES VOLAILLES DU N° 01.05 : - de coqs et de poules : - - non découpés en morceaux, congelés : - - - présentés plumés, vidés, sans la tête ni les pattes, mais avec le cou, le cœur, le foie et le gésier, dénommés "poulets 70 %" : - - - - Coqs et poules, dont la pointe du sternum, le fémur et le tibia sont complètement ossifiés - - - - autres . à destination de Angola, Arabie Saoudite, Koweït, Bahreïn, Oman, Qatar, Emirats Arabes Unis, Jordanie, République du Yémen, Liban, Iran, Irak..... . à destination de Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizstan, Moldova, Russie, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan, Ukraine ..... . autres destinations.....	50,00	6,00
	12.10	9900	3	50,00	6,00
	12.90		- - - présentés plumés, vidés sans la tête ni les pattes, et sans le cou, le cœur, le foie et le gésier, dénommés "poulets 65 %", ou autrement présentés : - - - - "Poulets 65 %" : - - - - Coqs et poules, dont la pointe du sternum, le fémur et le tibia sont complètement ossifiés - - - - autres . à destination de Angola, Arabie Saoudite, Koweït, Bahreïn, Oman, Qatar, Emirats Arabes Unis, Jordanie, République du Yémen, Liban, Iran, Irak ..... . à destination Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizstan, Moldova, Russie, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan, Ukraine ..... . autres destinations.....	0,00	6,00
	12.90	9190	3	50,00	6,00
			- - - - Coqs et poules présentés plumés, vidés sans la tête ni les pattes, mais avec le cou, le cœur, le foie et le gésier en composition irrégulière : - - - - Coqs et poules, dont la pointe du sternum, le fémur et le tibia sont complètement ossifiés	50,00	6,00
				50,00	6,00
				0,00	6,00

## N° 04-03bis (Modification de la présentation du tableau et mise à jour des cautions œufs)

N° nomenclature			Cat.	Désignation des marchandises (*)	Taux restitution	Cautions certificat
					€/100 Kg.	€/100 Kg.
0207	12.90	9990	3	----- autres		
				. à destination de Angola, Arabie Saoudite, Koweït, Bahreïn, Oman, Qatar, Emirats Arabes Unis, Jordanie, République du Yémen, Liban, Iran, Irak .....	50,00	6,00
				. à destination de Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizstan, Moldova, Russie, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan, Ukraine .....	50,00	6,00
				. autres destinations.....	0,00	6,00
				- - Morceaux et abats congelés :		
				- - - Morceaux :		
				----- non désossés :		
				----- Demis et quarts :		
				----- de coqs et poules, dont la pointe du sternum, le fémur et le tibia sont complètement ossifiés		
	14.20	9900	6	----- autres		
				toutes destinations à l'exclusion des USA, des pays de la CEI (Ukraine, Belarus, Moldova, Russie, Géorgie, Arménie, Azerbaïdjan, Kazakhstan, Turkménistan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Kirghizstan) et des Pays ou territoires européens autres que l'Union européenne (Islande, Norvège, Liechtenstein, Suisse, îles Féroé, Andorre, Gibraltar, Cité du Vatican, Turquie, Roumanie, Bulgarie, Albanie, Ukraine, Belarus, Moldova, Russie, Croatie, Bosnie-Herzégovine, République fédérale de Yougoslavie, ancienne République yougoslave de Macédoine).....	0,00	2,00
				----- Cuisses et morceaux de cuisses :		
				----- de coqs et poules, dont le fémur et le tibia sont complètement ossifiés		
	14.60	9900	6	----- autres		
				toutes destinations à l'exclusion des USA, des pays de la CEI (Ukraine, Belarus, Moldova, Russie, Géorgie, Arménie, Azerbaïdjan, Kazakhstan, Turkménistan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Kirghizstan) et des Pays ou territoires européens autres que l'Union européenne (Islande, Norvège, Liechtenstein, Suisse, îles Féroé, Andorre, Gibraltar, Cité du Vatican, Turquie, Roumanie, Bulgarie, Albanie, Ukraine, Belarus, Moldova, Russie, Croatie, Bosnie-Herzégovine, République fédérale de Yougoslavie, ancienne République yougoslave de Macédoine).....	0,00	2,00

## N° 04-03bis (Modification de la présentation du tableau et mise à jour des cautions œufs)

N° nomenclature		Cat.	Désignation des marchandises (*)	Taux restitution €/100 Kg.	Cautions certificat €/100 Kg.
0207	14.70	9190	6		
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- - - - - autres :</li> <li>- - - - - Demis ou quarts, sans les croupions :</li> <li>- - - - - de coqs et poules, dont la pointe du sternum, le fémur et le tibia sont complètement ossifiés</li> <li>- - - - - autres</li> <li><i>toutes destinations à l'exclusion des USA, des pays de la CEI (Ukraine, Belarus, Moldova, Russie, Géorgie, Arménie, Azerbaïdjan, Kazakhstan, Turkménistan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Kirghizstan) et des Pays ou territoires européens autres que l'Union européenne (Islande, Norvège, Liechtenstein, Suisse, îles Féroé, Andorre, Gibraltar, Cité du Vatican, Turquie, Roumanie, Bulgarie, Albanie, Ukraine, Belarus, Moldova, Russie, Croatie, Bosnie-Herzégovine, République fédérale de Yougoslavie, ancienne République yougoslave de Macédoine).....</i></li> </ul>	0,00	2,00
	14.70	9290	6		
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- - - - - Parties comprenant une cuisse entière ou un morceau de cuisse et un morceau de dos n'excédant pas 25% du poids total :</li> <li>- - - - - de coqs et poules, dont le fémur est complètement ossifié</li> <li>- - - - - autres</li> <li><i>toutes destinations à l'exclusion des USA, des pays de la CEI (Ukraine, Belarus, Moldova, Russie, Géorgie, Arménie, Azerbaïdjan, Kazakhstan, Turkménistan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Kirghizstan) et des Pays ou territoires européens autres que l'Union européenne (Islande, Norvège, Liechtenstein, Suisse, îles Féroé, Andorre, Gibraltar, Cité du Vatican, Turquie, Roumanie, Bulgarie, Albanie, Ukraine, Belarus, Moldova, Russie, Croatie, Bosnie-Herzégovine, République fédérale de Yougoslavie, ancienne République yougoslave de Macédoine).....</i></li> </ul>	0,00	2,00

## N° 04-03bis (Modification de la présentation du tableau et mise à jour des cautions œufs)

N° nomenclature		Cat.	Désignation des marchandises (*)	Taux restitution	Cautions certificat		
				€/100 P.	€/100 P.		
0407	00.11	9000	1	OEUFs D'OISEAUX, EN COQUILLES, FRAIS, CONSERVES OU CUITS :			
				- De volailles de basse-cour :			
					- - A couver (1):		
					- - - De dindes ou d'oies		
	00.19	9000	2	<i>toutes destinations sauf U.S.A et Bulgarie.....</i>	1,70	0,00	
				- - - Autres			
				<i>toutes destinations sauf U.S.A et Bulgarie.....</i>	0,80	0,00	
					Taux/100 KGn		
	00.30	9000	3	- - Autres			
				. à destination de : Japon, Corée du sud, Malaisie, Thaïlande, Taiwan, Philippines.....	25,00	3,00	
				. à destination de : Koweït, Bahreïn, Oman, Qatar, Emirats Arabes Unis, Yémen, Hong-Kong SAR, Russie et Turquie.....	6,00	3,00 <sup>❖</sup>	
				. autres destinations sauf Suisse et Bulgarie.....	3,00	2,00	
0408	11.			OEUFs D'OISEAUX, DEPOURVUS DE LEURS COQUILLES ET JAUNES D'OEUFs,			
				FRAIS, SECHES CUITS A L'EAU OU A LA VAPEUR, MOULES, CONGELES OU			
					AUTREMENT CONSERVES, MEME ADDITIONNES DE SUCRE OU D'AUTRES		
					EDULCORANTS :		
				- Jaunes d'œufs :			
				- - Séchés :			
				- - - impropres à des usages alimentaires			
	11.80			- - - Autres :			
	11.80	9100	4	- - - - propres à des usages alimentaires			
				<i>toutes destinations sauf Suisse et Bulgarie.....</i>	40,00	10,00	

❖ à l'exception de la Turquie pour laquelle la caution à mettre en place est de 2,00 €/100KGn

## N° 04-03bis (Modification de la présentation du tableau et mise à jour des cautions œufs)

N° nomenclature		Cat.	Désignation des marchandises (*)	Taux restitution	Cautions certificat
				€/100 Kg.	€/100 Kg.
0408	19.		- - Autres :		
	19.81		- - - impropres à des usages alimentaires		
	19.81	9100	- - - Autres :		
	19.81	9100	- - - - Liquides :		
	19.81	9100	- - - - - propres à des usages alimentaires <i>toutes destinations sauf Suisse et Bulgarie</i> .....	20,00	5,00
	19.89		- - - - autres, y compris congelés :		
	19.89	9100	- - - - - propres à des usages alimentaires <i>toutes destinations sauf Suisse et Bulgarie</i> .....	20,00	5,00
	91.		- Autres :		
	91.80		- - Séchés :		
	91.80	9100	- - - impropres à des usages alimentaires - - - autres :		
91.80	9100	- - - - propres à des usages alimentaires <i>toutes destinations sauf Suisse et Bulgarie</i> .....	75,00	15,00	
99.		- - Autres :			
99.80		- - - impropres à des usages alimentaires			
99.80	9100	- - - autres :			
99.80	9100	- - - - propres à des usages alimentaires <i>toutes destinations sauf Suisse et Bulgarie</i> .....	19,00	4,00	

(1) Ne sont admis dans cette sous position que les œufs de volailles de basse-cour répondant aux conditions fixées par les autorités compétentes des communautés européennes, transportés dans des emballages portant au moins la mention "œufs à couver " et éventuellement d'autres indications visées à l'article 5 paragraphe 3 du règlement C.E.E N° 2782/75 du Conseil (JO L 282 du 1,11,1975, p. 100).

-----

(\*) Les produits entrant dans le champ d'application des directives citées ci-après doivent satisfaire aux conditions de marquage et de salubrité telles que prévues au :

- Chapitre XI de l'annexe de la directive 89/437/CEE doivent également satisfaire aux conditions de marquage de salubrité prévues par cette directive,
- Chapitre XII de l'annexe de la directive 71/118/CEE doivent également satisfaire aux conditions de marquage de salubrité prévues par cette directive.